

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
LUNDI 16 AVRIL 2018 – 14H30 - MOSTUÉJOULS**

ÉTAT DES PRÉSENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Jean-Claude SALEIL	Présent	Guy DE SOUSA	
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	André BOUDES	Présent	Irène LEBEAU	Excusé
	Madeleine MACQ	Présente	Régis VALGALIER	
CC Gorges-Causses-Cévennes	Jean-Luc AIGOUY	Présent	Agnès BADAROUX	Excusée
	Henri COUDERC	Présent	Xavier GALLETTO	Excusé
	Serge GRASSET	Présent	Daniel GIOVANNACCI	
	René JEANJEAN	Présent	Francis SÉVAJOLS	
	Michel VIELLEDENT	Mandat P. Pantanella	Roland SOURNAT	
CC Millau-Grands causses	Gérard PRÊTRE	Présent	Christophe SAINT-PIERRE	
	Hubert GRANIER	Excusé	Alain ROUGET	
	Bernard POURQUIÉ	Excusé	Danièle VERGONNIER	
	Claude ALIBERT	Présent	Max DALET	
	Paul DUMOUSSEAU	Présent	Simone GÉLY	Excusée
CC Larzac et vallées	Guy PUEL	Présent	Esther CHUREAU	
	Lionel CAYRON	Présent	Stéphanie ANDRIEU	
	Sylvain GOUBY	Présent	Thierry CADENET	
CC Lévézou-Pareloup	Yves MALRIC	Présent	Henri REGORD	
	Patrick CONTASTIN	Présent	Hubert SEITER	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Gil CLOIX	Présent	Patrick MALLEVIALE	Excusé
	Pierre PANTANELLA	Présent	Pascal RIVIER	

NB. Sauf pour la CC Millau-Grands causses, les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul DUMOUSSEAU

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION

Stéphanie BRAUD (animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au SMBVTA¹), Jean-Jacques CHARLES (responsable du service « environnement » à la CC Millau-Grands causses), Anne GÉLY (animatrice du SAGE² Tarn-amont au SMBVTA), Noémie JEANJEAN (responsable du service « eau – gemapi³ » à la CC Causses- Aigoual-Cévennes-Terres solidaires), Jacques MAURY (1^{er} adjoint au maire de Mostuéjols), Laura PESSATO (stagiaire au SMBVTA), Mathieu ROUY (chargé d'interventions « espace rural » à l'agence de l'eau Adour-Garonne)

¹ Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

² Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

³ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2018

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

- Pouvoirs exercés par le président par délégation du comité syndical
- Indemnités du président
- Règlement intérieur du syndicat mixte

RESSOURCES HUMAINES

- Durée hebdomadaire de travail
- Création des emplois
- Tableau des emplois
- Régime indemnitaire
- Rifseep
- Compte épargne-temps (CET)
- Règlement de fonctionnement du syndicat mixte

ORGANISATION ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT

- Dématérialisation des procédures administratives
- Syndicat intercommunal Agedi
- Convention avec la mairie de Gorges-du-Tarn-Causse pour la mise à disposition de locaux
- Partenariats avec le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Lozère : retraite, prévoyance, assurance statutaire, paie, médecine du travail, document unique d'évaluation des risques, conseils en recrutement, remplacements
- Convention avec le service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de Lozère relative à la disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail
- Adhésion au Comité national d'action sociale (Cnas) et désignation des délégués locaux
- Partenariat avec la FDAAPPMA⁴ de la Lozère
- Location d'une parcelle au Cirque des Baumes

REPRISE DES OPÉRATIONS MENÉES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT

- Mission d'animation 2018 du SAGE Tarn-amont
- Mission d'animation 2018 du contrat de rivière Tarn-amont
- Mission d'animation 2018 du Papi⁵ d'intention Tarn-amont : assistance technique de la CC Millau-Grands causses
- Mission de gestion des rivières 2018 (UG⁶ Gorges du Tarn et Jonte)
- Mission de gestion des rivières 2018 (UG Vallée du Tarn) : assistance technique de la CC Millau-Grands causses
- Mission de gestion des rivières 2018 (UG Dourbie-Trévezel et UG Cernon-Soulzon) : assistance technique du PNRGC
- Sixième programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont
- Stage dans le cadre de la démarche « Rivière sauvage »
- Schéma de gouvernance sur les UHR Tarn-amont et Tarn-Dourdou-Rance

REPRISE DES OPÉRATIONS MENÉES À L'ÉCHELLE DES UNITÉS GÉOGRAPHIQUES

UG Gorges du Tarn et Jonte

- Programmes pluriannuels de gestion Tarn et Jonte-Fraissinet 2016-2020 (2^e et 3^e tranches de gestion)
UG Dourbie-Trévezel
- Programme pluriannuel de gestion du bassin de la Dourbie 2014-2018 (4^e tranche de gestion)
UG Vallée du Tarn
- Programme pluriannuel de gestion du Tarn 2014-2018 (5^e tranche de gestion)

⁴ Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

⁵ Programme d'actions de prévention des inondations

⁶ Unité géographique

- Restauration de zones inondables à Saint-Hilarin (commune de Rivière-sur-Tarn)
UG Cernon-Soulzon
- Programme pluriannuel de gestion du bassin du Cernon 2015-2019
- Restauration de zones inondables à Saint-Rome-de-Cernon
- Restauration de zones inondables à Saint-Georges-de-Luzençon
- Étude hydrodynamique du bassin du Cernon

COMPTABILITÉ ET FINANCES, PATRIMOINE

- Débat d'orientation budgétaire 2018

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc Aigouy, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA), ouvre la séance. Paul Dumousseau est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 9 AVRIL 2018

Le président rappelle que la séance était consacrée aux élections et désignations : président, vice-présidents, membres du bureau, commission d'appel d'offres, référents des unités géographiques.

→ **Adopté à l'unanimité**

POUVOIRS EXERCÉS PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL – DE_006_2018

→ **Adopté à l'unanimité**

INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT – DE_007_2018

Jean-Luc Aigouy propose de ne prendre que 50% des indemnités maximales. Les autres délégués lui proposent d'en prendre la totalité.

→ **Adopté (une abstention)**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SYNDICAT MIXTE – DE_008_2018

Ce règlement régit l'organisation du comité syndical (séances, débats, votes...).

→ **Adopté à l'unanimité**

DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL – DE_009_2018

Il est proposé que les agents travaillent 37h30 par semaine et récupèrent des jours en conséquence.

→ **Adopté à l'unanimité**

CRÉATION DES EMPLOIS – DE_010_2018

Les emplois du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (SMGS) doivent être repris : un emploi de rédacteur territorial (pour le poste de gestionnaire administratif et financier, non pourvu à ce jour), deux emplois de techniciens principaux 2^e classe (pour le technicien de rivière et l'animatrice du contrat de rivière) et un emploi d'ingénieur territorial (pour l'animatrice du SAGE). Il convient d'y ajouter un emploi de technicien territorial en prévision de la reprise de l'animateur du Papi, en contrat avec la CC Millau-Grands causses jusqu'au 31 mai.

Par ailleurs, le comité technique de la fonction publique territoriale de la Lozère va être saisi pour pouvoir supprimer l'emploi de rédacteur territorial et créer un emploi d'adjoint administratif afin d'embaucher un gestionnaire administratif et financier à compter du 1^{er} juillet, la personne n'étant pas titulaire d'un concours.

→ **Adopté à l'unanimité**

TABLEAU DES EMPLOIS – DE_011_2018

Il récapitule les emplois du SMBVTA.

→ **Adopté à l'unanimité**

RÉGIME INDEMNITAIRE – DE_012_2018

RIFSEEP – DE_013_2018

Il s'agit de permettre au président d'octroyer par arrêté les primes autorisées aux agents. Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep), objet de la délibération n°13, remplace le régime indemnitaire (RI) « classique », objet de la délibération n°12, mais, le Rifseep n'étant pas encore applicable aux cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux (qui concernent trois emplois sur les quatre du syndicat mixte), le RI classique doit pouvoir s'appliquer, ce qui justifie la prise de deux délibérations. Il est proposé d'ajouter une phrase dans les délibérations afin que le comité syndical n'ait pas besoin de re-délibérer lorsque le Rifseep sera applicable aux autres cadres d'emplois.

→ **Adoptés à l'unanimité**

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET) – DE_014_2018

Il s'agit de permettre aux agents de conserver les jours de congés qu'ils n'ont pas pu poser dans l'année. Le nombre maximum de jours cumulés qui peut être déposé est de 60. Les CET détenus par les agents au Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses sont repris en l'état par le SMBVTA.

→ **Adopté à l'unanimité**

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE – DE_015_2018

Ce règlement régit l'organisation du travail des agents du syndicat mixte (horaires, congés, remboursements...).

→ **Adopté à l'unanimité**

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES – DE_016_2018

Il s'agit d'autoriser le président à signer une convention avec les services préfectoraux pour pouvoir leur transmettre les actes administratifs (délibérations, arrêtés...) de façon dématérialisée.

→ **Adopté à l'unanimité**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI – DE_017_2018

Il s'agit de confirmer la poursuite de l'utilisation des logiciels du syndicat Agedi pour la comptabilité (M14) et la gestion de l'assemblée délibérante (E-Assemblée).

→ **Adopté (une abstention)**

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE GORGES-DU-TARN-CAUSSES POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX – DE_018_2018

Il s'agit de confirmer la poursuite de la location des locaux à la mairie de Gorges-du-Tarn-Causse pour accueillir le siège du syndicat mixte à Sainte-Énimie.

→ **Adopté à l'unanimité**

PARTENARIATS AVEC LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOZÈRE : RETRAITE, PRÉVOYANCE, ASSURANCE STATUTAIRE, PAIE, MÉDECINE DU TRAVAIL, DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES, CONSEILS EN RECRUTEMENT, REMPLACEMENTS – DE_019_2018

Il s'agit de confirmer la poursuite des partenariats avec le CDG de la Lozère pour des prestations salariales. Il est précisé que la participation du syndicat mixte pour l'appui du CDG pour la réalisation du document unique a été réglée mais qu'aucune prestation n'a à ce jour été réalisée. À l'inverse, les prestations relatives aux conseils en recrutement et aux remplacements sont terminées mais une partie n'a pas pu être réglée avant la dissolution du SMGS.

→ **Adopté à l'unanimité**

CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE LOZÈRE RELATIVE À LA DISPONIBILITÉ DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES PENDANT LEUR TEMPS DE TRAVAIL – DE_020_2018

Il s'agit de confirmer la poursuite du partenariat avec le Sdis de la Lozère pour rendre disponible pendant son temps de travail le technicien de rivière, sapeur-pompier volontaire.

→ **Adopté à l'unanimité**

ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS LOCAUX – DE_021_2018

Il s'agit de confirmer la poursuite du partenariat avec le Cnas pour des prestations sociales destinées aux agents. Jean-Luc Aigouy et Stéphanie Braud sont désignés délégués locaux du syndicat mixte au Cnas.

→ **Adopté à l'unanimité**

PARTENARIAT AVEC LA FDAAPPMA DE LA LOZÈRE – DE_022_2018

Depuis 2002, le technicien de rivière embauché par le syndicat mixte participe aux missions de la fédération de pêche de Lozère dans le cadre d'une convention pluriannuelle. La FD participe aux frais du poste pour 5 500 € par an. La présente délibération a pour objet de confirmer la poursuite de ce partenariat avec la FD pour l'année 2018. Pour la suite, dans le contexte d'évolution du syndicat (élargissement du périmètre) et du besoin de réorganisation interne pour une bonne gestion des cours d'eau de l'ensemble du sous-bassin, il va falloir déterminer s'il est possible ou non de poursuivre ce partenariat.

Claude Alibert demande si un tel partenariat peut être envisagé pour mettre en place des actions avec les autres FD (Aveyron et Gard). Anne Gély précise que le partenariat concerne uniquement la mise à disposition de l'agent, mais des partenariats pour la réalisation d'actions sont possibles, notamment dans le cadre du contrat de rivière.

→ **Adopté à l'unanimité**

LOCATION D'UNE PARCELLE AU CIRQUE DES BAUMES – DE_024_2018

Le SMGS avait dans son patrimoine une parcelle en bord de Tarn dans le Cirque des Baumes, louée au Moulin de La Malène en tant que point de débarcadère de canoës. La présente délibération a pour objet de confirmer la poursuite de cette location. Les participants s'interrogent sur l'intérêt d'indexer le loyer annuel sur les indices adaptés. Ils décident d'envisager cette indexation à partir de 2019.

Claude Alibert précise qu'il est intéressant que les collectivités puissent acquérir des parcelles en bord de rivière afin de permettre la mise en place d'accès publics.

→ **Adopté à l'unanimité**

MISSION D'ANIMATION 2018 DU SAGE TARN-AMONT – DE_025_2018

- Dépenses : fonctionnement général
- Part gemapi : 30%

Il s'agit de confirmer la reprise de la mission 2018 d'animation du SAGE, assurée par Anne Gély, et notamment des demandes de subventions déjà effectuées par le SMGS. Jean-Luc Aigouy précise qu'une évolution salariale est à prendre en compte étant donné les nouvelles fonctions de direction qui vont être confiées à l'agent.

→ **Adopté à l'unanimité**

MISSION D'ANIMATION 2018 DU CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT – DE_026_2018

- Dépenses : fonctionnement général
- Part gemapi : 20%

Il s'agit de confirmer la reprise de la mission 2018 d'animation du contrat de rivière, assurée par Stéphanie Braud, et notamment des demandes de subventions déjà effectuées par le SMGS.

→ **Adopté à l'unanimité**

MISSION D'ANIMATION 2018 DU PAPI D'INTENTION TARN-AMONT : ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CC MILLAU-GRANDS CAUSSES – DE_027_2018

- Dépenses : action de type 1
- Part gemapi : 20%

Il s'agit de préciser l'organisation de la mission 2018 d'animation du Papi d'intention, assurée par Nicolas Delamon, en confirmant la reprise des conventions passées par les anciens syndicats avec la CC Millau-Grands causses jusqu'au 31 mai (signature d'une convention entre le SMBVTA et la CC) puis en actant l'embauche de l'animateur directement par le syndicat jusqu'au 30 novembre 2018. À cette date, la phase d'élaboration du Papi d'intention sera terminée et, selon l'issue de l'instruction du dossier de candidature (à déposer fin juin) par les services de l'État, la phase de mise en œuvre du Papi d'intention pourra débuter pour une durée de deux ans.

MISSION DE GESTION DES RIVIÈRES 2018 (UG GORGES DU TARN ET JONTE) – DE_028_2018

- Dépenses : fonctionnement général
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise de la mission 2018 de gestion des rivières pour l'UG « Gorges du Tarn et Jonte », assurée par Julien Raynal jusqu'au 27 juin (puis par un nouveau technicien, à recruter), et notamment des demandes de subventions déjà effectuées par le SMGS.

→ **Adopté à l'unanimité**

MISSION DE GESTION DES RIVIÈRES 2018 (UG VALLÉE DU TARN) : ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CC MILLAU-GRANDS CAUSSES – DE_029_2018

- Dépenses : fonctionnement général
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise de la mission 2018 de gestion des rivières pour l'UG « Vallée du Tarn », assurée par Florian Fergeault à la CC Millau-Grands causses, et notamment des demandes de subventions déjà effectuées par la CC. Une convention sera signée jusqu'à la fin 2020 entre le SMBVTA et la CC à ce sujet.

→ **Adopté à l'unanimité**

MISSION DE GESTION DES RIVIÈRES 2018 (UG DOURBIE-TRÉVEZEL ET UG CERNON-SOULZON) : ASSISTANCE TECHNIQUE DU PNRGC – DE_030_2018

- Dépenses : fonctionnement général
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de préciser l'organisation de la mission 2018 de gestion des rivières pour les UG « Dourbie-Trévezel » et « Cernon-Soulzon », assurée par Céline Delagnes au Parc naturel régional des Grands causses, en confirmant la reprise des conventions passées par les anciens syndicats Dourbie et Cernon avec le PNRGC. Il est précisé que la subvention de l'agence de l'eau pour cette mission sera demandée par le SMBVTA à partir de 2019.

→ **Adopté à l'unanimité**

SIXIÈME PROGRAMME D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE SUR LE TARN-AMONT – DE_031_2018

- Dépenses : action de type 1
- Part gemapi : 0%

Il s'agit de confirmer la reprise de l'action lancée par le SMGS concernant les interventions scolaires 2017-2018, et notamment le plan de financement prévisionnel.

→ **Adopté à l'unanimité**

STAGE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE « RIVIÈRE SAUVAGE » – DE_032_2018

- Dépenses : action de type 1
- Part gemapi : 0%

Il s'agit de confirmer la reprise de l'action lancée par le SMGS concernant le stage de Laura Pessato sur la potentielle labellisation de certains cours d'eau du Tarn-amont en « Rivières sauvages ».

Laura Pessato précise que l'objectif de son stage est de pré-remplir, pour les cours d'eau ayant le plus de potentiel pour être labellisés (Dourbie, haut-Tarn...), la grille de critères permettant d'apprécier ce potentiel, ainsi que de définir les avantages et les inconvénients d'une éventuelle labellisation pour le Tarn-amont.

Claude Alibert indique que cette démarche peut tirer le territoire vers le haut. Les 3 AAPPMA de la Dourbie sont très motivées. Il rappelle qu'un travail doit être mené quant à la fermeture des propriétés privées en bord de cours d'eau, inadaptée à la promotion que l'on fait du territoire pour attirer du monde.

Gérard Prêtre précise qu'une éventuelle labellisation « Rivières sauvages » doit pouvoir permettre le maintien des activités et de la fréquentation du territoire.

→ **Adopté à l'unanimité**

SCHEMA DE GOUVERNANCE SUR LES UHR TARN-AMONT ET TARN-DOURDOU-RANCE – DE_033_2018

- Dépenses : action de type 1
- Part gemapi : 0%

Il s'agit de confirmer la reprise de l'action lancée par le SMGS concernant les études de gouvernance sur les unités hydrographiques de référence (UHR) Tarn-amont et Tarn-Dourdou-Rance. Il est précisé que l'étude sur le Tarn-amont est soldée. L'étude sur Tarn-Dourdou-Rance est en cours ; il reste une partie de la prestation du groupement d'étude à payer et une partie des subventions à percevoir.

→ **Adopté à l'unanimité**

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION TARN ET JONTE-FRAISSINET 2016-2020 (2^E ET 3^E TRANCHES DE GESTION) – DE_034_2018

- Dépenses : actions de type 2 (3^{ES} tranches) (UG Gorges du Tarn et Jonte) et 3 (2^{ES} tr.) (CC GCC et MGC)
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise des PPG Tarn et Jonte-Fraissinet et de demander le transfert de la déclaration d'intérêt général (DIG) pour les travaux restant à mener. Il s'agit également de mettre en œuvre les travaux prévus dans le cadre des 2^{ES} et 3^{ES} tranches de ces PPG. Les subventions ont été demandées par l'ancien SMGS mais n'ont pas encore été attribuées.

Jean-Luc Aigouy indique que des travaux de lutte contre la renouée du Japon sont prévus dans ces tranches. Il se dit très inquiet quant au développement de cette plante et à son impact potentiel sur les paysages et donc le tourisme.

→ **Adopté à l'unanimité**

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN DE LA DOURBIE 2014-2018 (4^E TRANCHE DE GESTION) – DE_035_2018

- Dépenses : action de type 2 (UG Dourbie-Trévezel)
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise du PPG Dourbie et de demander le transfert de la DIG pour les travaux restant à mener. Il s'agit également de mettre en œuvre les travaux prévus dans le cadre de la 4^E tranche de ce PPG. Les subventions ont été demandées par l'ancien Syndicat mixte du bassin de la Dourbie mais n'ont pas encore été attribuées. Un chantier d'abattage de peupliers à Saint-Jean-du-Bruel a déjà été réalisé à l'automne dernier, en urgence. Si des subventions sont attribuées au SMBVTA pour cette action, l'argent perçu pour le chantier déjà payé sera considéré comme une avance sur les participations des CC concernées par l'UG selon l'ancienne clé de répartition du SMBV Dourbie.

→ **Adopté à l'unanimité**

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DU TARN 2014-2018 (5^e TRANCHE DE GESTION) – DE_036_2018

- Dépenses : action de type 2 (UG Vallée du Tarn)
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise du PPG Tarn et de demander le transfert de la DIG pour les travaux restant à mener. Il s'agit également de mettre en œuvre les travaux prévus dans le cadre de la 5^e tranche de ce PPG. Les subventions ont été demandées par la CC Millau-Grands causses mais n'ont pas encore été attribuées. Mathieu Rouy explique que, considérant les difficultés financières de l'agence de l'eau Adour-Garonne en 2018, il est probable qu'aucune subvention ne soit attribuée cette année pour les travaux de gestion des rivières. Si des choix devaient être faits, à l'échelle du Tarn-amont, la priorité serait certainement donnée au PPG Dourbie. Par ailleurs, Il ajoute que, à partir de 2019, l'agence de l'eau basera probablement ses subventions sur le montant hors taxe des actions.

→ **Adopté à l'unanimité**

RESTAURATION DE ZONES INONDABLES À SAINT-HILARIN (COMMUNE DE RIVIÈRE-SUR-TARN) – DE_037_2018

- Dépenses : action de type 3 (CC MGC)
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise de l'action lancée par la CC Millau-Grands causses concernant la restauration du méandre de Saint-Hilarin, dans le cadre de l'appel à projets « Restaurons et valorisons les zones inondables » lancé par l'agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie (subventions à 80%). Jean-Jacques Charles explique que le projet consiste à redonner une pente naturelle aux berges, en remodelant les remblais apportés il y a plusieurs années (notamment pour installer des emplacements de camping) et en supprimant les matériaux souillés. Gérard Prêtre ajoute que des acquisitions de parcelles proches du camping sont en cours. Elles seront en partie échangées avec le camping afin de retirer les emplacements situés en zone à risque d'inondations. En parallèle de ce projet, la CC porte une étude à visée touristique.

→ **Adopté à l'unanimité**

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN DU CERNON 2015-2019 – DE_038_2018

- Dépenses : action de type 2 (UG Cernon-Soulzon)
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise du PPG Cernon-Soulzon et de demander le transfert de la DIG pour les travaux restant à mener. Aucune tranche de gestion n'est prévue cette année, l'ancien syndicat du Cernon ayant souhaité se consacrer aux actions de l'appel à projets « Restaurons et valorisons les zones inondables ».

→ **Adopté à l'unanimité**

RESTAURATION DE ZONES INONDABLES À SAINT-ROME-DE-CERNON – DE_039_2018

- Dépenses : action de type 3 (CC SARSV)
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise de l'action lancée par l'ancien syndicat du Cernon concernant la restauration d'une zone d'expansion de crue à Saint-Rome-de-Cernon, dans le cadre de l'appel à projets « Restaurons et valorisons les zones inondables ». Le projet consiste, en rive gauche du Cernon, à supprimer des enrochements et déplacer une route et des réseaux d'eau (et notamment un poste de relevage) situés en zone inondable. Les travaux, d'un montant de 612 000 € TTC, sont prévus en 2018 dès confirmation de l'obtention des subventions (passage en commission de l'agence de l'eau en juin).

→ **Adopté à l'unanimité**

RESTAURATION DE ZONES INONDABLES À SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON – DE_040_2018

- Dépenses : action de type 3 (CC MGC)
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise de l'action lancée par l'ancien syndicat du Cernon concernant l'étude d'effacement du seuil haut de Saint-Georges-de-Luzençon, dans le cadre de l'appel à projets « Restaurons et valorisons les zones inondables ». L'étude débutera dès que l'obtention des subventions sera connue (passage en commission de l'agence de l'eau en mai).

→ **Adopté à l'unanimité**

ÉTUDE HYDRODYNAMIQUE DU BASSIN DU CERNON – DE_023_2018

- Dépenses : action de type 2 (UG Cernon-Soulzon)
- Part gemapi : 100%

Il s'agit de confirmer la reprise de l'action lancée par l'ancien syndicat du Cernon concernant l'étude hydrodynamique du fonctionnement du bassin versant du Cernon, dans le cadre de l'appel à projets « Restaurons et valorisons les zones inondables ». L'étude est en cours de finalisation. Les subventions qui seront versées au SMBVTA pour des factures déjà payées seront considérées comme une avance sur les participations des CC concernées par l'UG selon l'ancienne clé de répartition du syndicat du Cernon.

Les élus du Cernon, Pierre Pantanella, Gérard Prêtre, Yves Malric, Gil Cloix et Guy Puel, expliquent que l'appel à projets a été une réelle opportunité pour le syndicat, suite aux inondations de novembre 2014, pour lancer plusieurs études complémentaires permettant de mieux appréhender les risques liés aux crues. Mathieu Rouy précise que la réalisation de ces études vient particulièrement de la forte implication des élus.

→ **Adopté à l'unanimité**

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) 2018

Anne Gély présente le rapport d'orientation budgétaire 2018 du SMBVTA et les modalités de calcul des participations des membres, à acter par délibération lors du prochain comité syndical. La répartition des dépenses entre les 7 CC membres du syndicat se fera selon la clé de répartition validée par les élus dans le cadre de l'étude de gouvernance : 30% pour la surface dans le bassin versant, 50% pour la population au prorata de la surface, 20% pour le potentiel fiscal communal par habitant au prorata de la surface. On distinguera les dépenses liées au fonctionnement général du syndicat des dépenses liées aux actions (3 types), avec un degré différent de mutualisation de l'autofinancement (somme restant à payer après subventions déduites). Les dépenses liées au fonctionnement général sont détaillées par missions : animation du SAGE, animation du contrat de rivière, gestion des rivières pour l'UG « Gorges du Tarn et Jonte », gestion des rivières pour l'UG « Vallée du Tarn » et gestion des rivières pour les UG « Dourbie-Trévezel » et « Cernon-Soulzon » ; ces missions intègrent les dépenses liées aux frais généraux (loyer, fournitures administratives, etc.) et à la gestion administrative et financière (salaires de l'agent, dépenses liées aux logiciels, etc.). Le fonctionnement général comprend également les frais non subventionnables (indemnités des élus, intérêts de ligne de trésorerie, etc.). L'autofinancement du fonctionnement général est mutualisé à 100% entre les 7 CC. Les dépenses liées aux actions sont de trois types : l'autofinancement des actions de type 1, menées à l'échelle du bassin Tarn-amont, est répartie sur les 7 CC membres du SMBVTA selon la clé de répartition présentée ; l'autofinancement des actions de type 2, dont l'objectif s'apprécie à l'échelle des unités géographiques, sera mutualisé à 20% entre les 7 CC et les 80% restant seront répartis entre les CC concernées par l'UG ; l'autofinancement des actions de type 3 sera en totalité pris en charge par la CC concernée.

Le comité syndical devra se prononcer lors de la prochaine réunion sur les modalités de versement des cotisations et participations des CC au SMBVTA, ainsi qu'à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000 à 100 000 €.

Conformément au règlement intérieur, aucune délibération n'est prise pour le DOB.